

# CONSIGNES DE SECURITE

## A L'ATTENTION DES CHAUFFEURS ROUTIERS



**Vitesse Limitée  
à 10 Km/h**

**Accès aux ateliers  
strictement interdit aux  
personnes non  
autorisées.**

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 7h30 / 11h30 - 12h15 / 16h  
Vendredi : 7h30 / 11h30

- **A votre arrivée** dirigez-vous à la porte réception/expédition. En cas d'absence du responsable, adressez-vous à l'accueil (bureaux).
- **L'entrée** dans les ateliers est strictement interdite.
- **L'accès** aux portails ateliers est autorisé uniquement après l'accord du personnel ROFORGE.
- **Obligation** aux personnes accompagnantes de rester dans la cabine.
- **Ne vous laissez** jamais guider par l'arrière.
- **Manœuvrez** en marche arrière avec les feux de détresse.
- **Couper** le moteur et mettre le frein de parking.
- **Descendez** de votre camion face à la cabine attention à la circulation des autres véhicules (ne pas sauter de la cabine ou de la remorque).
- **Interdiction** formelle d'utiliser : chariots automoteurs et ponts roulant.
- **Les opérations de levage** pour le chargement/déchargement sont effectuées par le personnel de ROFORGE.
- **Le chauffeur** ne doit pas se trouver dans la remorque lors de la manutention et de l'élévation d'une charge.
- **Lors des chargements** vérifier la répartition et la stabilité de la marchandise ainsi que le poids maxi admis par la remorque PTR (poids total roulant autorisé).
- **Après** le chargement contrôler le calage et l'arrimage avant la signature du bordereau de transport.
- **Lors de chargements et déchargements**, si des marchandises n'appartenant pas à ROFORGE doivent être déplacées, ROFORGE décline toute responsabilité quant à ces manutentions.
- **Livraisons de barres et tubes avec élingues à usage unique** : veiller à un élingage suivant les règles de l'art. Un minimum de 2 élingues est nécessaire pour assurer la stabilité de ce type de marchandises.